

Instructions pour l'achat de vin de messe
Information à jour en date du 12 août 2021

Autorisation et numéro de client :

Les organismes d'église doivent effectuer leurs achats de vin de messe à la SAQ et ont droit à un rabais de 17%.

Pour ce faire, ils doivent avoir un numéro de client de la SAQ.

S'ils n'ont pas ce numéro, ils doivent :

- D'abord être enregistré au registre des entreprises (Numéro d'Entreprise du Québec – NEQ*).

* Si vous ne connaissez pas votre NEQ, veuillez communiquer avec :

servicesfabriques@diocesemontreal.org

Comment profiter du rabais offert par la SAQ pour l'achat de vin de messe?

Chaque organisme (diocèse, paroisse, communauté religieuse, centre de ressourcement, monastère, etc.) qui souhaite profiter d'un rabais de 17 % offert par la SAQ à l'achat du vin de messe doit d'abord s'inscrire auprès de la SAQ.

Voici la démarche à suivre :

1. Envoyer un courriel à la SAQ à repertoire-dadresse@saq.qc.ca avec les informations suivantes :
 - a) Le Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ) fourni par le registraire des entreprises du Québec ou relayé par la Chancellerie.
 - b) Le nom de la Fabrique ou de l'organisme.
 - c) Les coordonnées de la Fabrique (adresse, numéro de téléphone, personne à contacter).
2. Une fois le courriel envoyé, le numéro de client de la SAQ suivra dans les prochains jours.
3. Cette démarche ne se fait qu'une seule fois.

Le curé ou son représentant sont autorisés à faire l'achat de vin de messe.

- Le curé peut confirmer qu'il est bien un représentant officiel dûment autorisé suite à la présentation d'une pièce d'identité officielle.

Si vous avez des questions, communiquez avec la personne suivante à la SAQ:

Linda Guimond

Agente de Bureau – Centre Relation Clientèle

Société des Alcools du Québec (SAQ)

Téléphone : 514 254-2020 / Sans frais : 1 866-873-2020

Télécopieur : 514 873-3124